

NICOLAS OUDART
Commissaire aux comptes
4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

Limoges, le 23 mars 2021

Tél. : 05 55 71 84 63

Association Ligue Contre le Cancer
Comité de la Creuse
2 bis place Varillas
23000 – GUERET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association la Ligue contre le Cancer Comité de la Creuse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 23 mars 2021

*Le Commissaire aux Comptes
Nicolas OUDART*


Nicolas OUDART
Expert-comptable et Commissaire
aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2020	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 498.93	(9 506.24)	46 992.69	3 717.67
Terrains	43 200.00		43 200.00	
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	13 298.93	(9 506.24)	3 792.69	3 717.67
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	30.00		30.00	30.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés	30.00		30.00	30.00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	56 528.93	(9 506.24)	47 022.69	3 747.67

STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES	93.44		93.44	
CRÉANCES	8 100.40		8 100.40	10 865.44
Créances clients, usagers et comptes rattachés				6 518.29
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	8 100.40		8 100.40	4 347.15
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	1 380 045.53		1 380 045.53	383 939.65
Valeurs mobilières de placement	240 000.00		240 000.00	
Disponibilités	1 140 045.53		1 140 045.53	383 939.65
Charges constatées d'avance	3 966.40		3 966.40	6 001.06
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 392 205.77		1 392 205.77	400 806.15

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 448 734.70	(9 506.24)	1 439 228.46	404 553.82
--------------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------------

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	337 771.49	345 281.04
Réserves statutaires ou contractuelles	153 848.75	161 358.30
Réserves pour projet de l'entité	183 922.74	183 922.74
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 004 896.13	(7 509.55)
Situation nette (sous total)	1 342 667.62	337 771.49
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	1 342 667.62	337 771.49
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 431.40	20 452.60
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	6 431.40	20 452.60
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 073.00	2 195.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	3 073.00	2 195.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	87 056.44	44 134.73
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 332.11	15 079.91
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	9 619.80	7 653.48
Dettes fiscales	150.00	174.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 954.53	21 227.34
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	87 056.44	44 134.73
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 439 228.46	404 553.82

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	8 712.00	12 648.00	(3 936.00)	-31.12 %
Ventes de biens et services	10 243.13	27 444.70	(17 201.57)	-62.68 %
Ventes de biens	1 154.00	8 951.32	(7 797.32)	-87.11 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	9 089.13	18 493.38	(9 404.25)	-50.85 %
. dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	23 096.00	35 923.00	(12 827.00)	-35.71 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	1 177 659.49		1 177 659.49	
Dons manuels	67 581.69		67 581.69	
Mécénats	2 200.00		2 200.00	
Legs, donations et assurances-vie	1 107 877.80		1 107 877.80	
Contributions financières reçues				
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges		198.80	(198.80)	
Utilisations des fonds dédiés	15 773.97	3 695.92	12 078.05	
Autres produits		113 599.60	(113 599.60)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 235 484.59	193 510.02	1 041 974.57	
Achats de marchandises	527.91	4 484.56	(3 956.65)	-88.23 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	83 721.64	77 910.06	5 811.58	7.46 %
Aides financières	78 973.68	32 544.36	46 429.32	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 015.00	1 020.81	(5.81)	-0.57 %
Salaires et traitements	42 852.07	44 733.66	(1 881.59)	-4.21 %
Charges sociales	9 938.95	8 662.61	1 276.34	14.73 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 390.08	3 729.92	(1 339.84)	-35.92 %
Reports en fonds dédiés	1 752.77	20 452.60	(18 699.83)	-91.43 %
Autres charges	10 591.67	9 053.34	1 538.33	16.99 %
CHARGES D'EXPLOITATION	231 763.77	202 591.92	29 171.85	14.40 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 003 720.82	(9 081.90)	1 012 802.72	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	1 229.31	1 423.01	(193.70)	-13.61 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	1 229.31	1 423.01	(193.70)	-13.61 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	1 229.31	1 423.01	(193.70)	-13.61 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 004 950.13	(7 658.89)	1 012 609.02	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char		256.34	(256.34)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		256.34	(256.34)	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		42.00	(42.00)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		42.00	(42.00)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		214.34	(214.34)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	54.00	65.00	(11.00)	-16.92 %
TOTAL DES PRODUITS	1 236 713.90	195 189.37	1 041 524.53	
TOTAL DES CHARGES	231 817.77	202 698.92	29 118.85	14.37 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 004 896.13	(7 509.55)	1 012 405.68	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		10 663.22 5 598.85	(10 663.22) (1 940.07)	-34.65 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 585.82	16 262.07	(7 676.25)	-47.20 %
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		3 658.78 1 940.07 10 663.22	(1 940.07) (5 736.18)	0.00 % -53.79 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 585.82	16 262.07	(7 676.25)	-47.20 %
NON AFFECTÉS				



COMITE DE LA CREUSE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2020

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	4
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	5
2.1.1	<i>Préambule</i>	5
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	5
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable</i>	5
2.1.3.1	Première application du règlement ANC n°2018-06.....	5
2.1.3.2	Impact sur la présentation des comptes de bilan	6
2.1.3.3	Impact sur la présentation du compte de résultat	7
2.1.4	<i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i>	7
2.2	DÉROGATIONS.....	8
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	8
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	8
3.1.1	<i>Principes généraux</i>	8
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	9
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C ».....	9
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	9
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	10
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	10
3.1.6	<i>Stocks NEANT</i>	10
3.1.1	<i>Etat des échéances des créances</i>	11
3.1.2	<i>Tableaux des dépréciations</i>	11
3.1.3	<i>Disponibilités</i>	11
3.1.4	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	12
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance</i>	12
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	13
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	13
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i>	14
3.2.3	<i>Provisions pour risques et charges</i>	15
3.2.3.1	Tableau de variation	15
3.2.3.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	15
3.2.4	<i>Dettes</i>	15
3.2.4.1	Etat des échéances	15
3.2.4.2	Détail des dettes fiscales et sociales.....	16
3.2.5	<i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i>	17
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN NEANT	17
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	18
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	20
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie	20
4.2.1.2	Dons manuels	20
4.2.1.3	Mécénat.....	20
4.2.1.4	Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)	20
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>	21
4.2.2.1	Parrainage des entreprises	21
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie.....	21
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public NEANT.....	21
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	21
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations NEANT</i>	22

4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	22
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	22
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	23
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	23
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	23
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	24
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	24
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	24
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	24
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	25
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	25
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	25
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	26
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	27
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	27
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels NEANT</i>	27
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	28
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	28
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	31
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	31
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i>	31
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	32
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NEANT	32
5.2	AUTRES INFORMATIONS	32
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	32
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	32
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	33
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	33

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Changement de président
- Legs Madame Chassagne d'un montant exceptionnel : 1 047 126, 16 €
- Achat d'un terrain pour la construction des futurs locaux du comité

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

- Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.
- **Traitement des fonds dédiés :**
 - Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
 - Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
 - À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
 - Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».
 - **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**
 - Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
 - En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés K€
 - Créances reçues par legs ou donations K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés aux legs ou donations K€
 - Dettes des legs ou donations K€

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

- Montant net, en report à nouveau +/- ... K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
 - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
 - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	11 711,83	44 787,10		56 498,93
Immobilisations financières	30,00			30,00
Total	11 741,83	44 787,10	0,00	56 528,93

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	44 787,10	0,00
→ Terrain	43 200,00	
→ Destructeur de papier	729,60	
→ Ordinateur	857,50	
Immobilisations financières	0,00	0,00
Total	44 787,10	0,00

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	7 994,16	1 512,08		9 506,24
Amort. Immobilisations financières				
Total	7 994,16	1 512,08	0,00	9 506,24

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	30,00			30,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	30,00	0,00	0,00	30,00

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks NEANT

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé → Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance → Créances clients et comptes rattachés			
→ Autres Créances	7 047,88	7 047,88	
→ Créances reçues par legs ou donations			
→ Charges constatées d'avance	3 966,40	3 966,40	
Total	11 014,28	11 014,28	0,00

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	240 000,00	240 000,00			198,97
Total	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	198,97

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	289 170,74	
Livrets et comptes épargne	850 675,82	1 029,86
Comptes à terme		
Total	1 139 846,56	1 029,86

- **Total disponibilités : 1 139 846,56 +198,97 =1 140 045,53**

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs	1 145,96	105,00
→ Avoir à recevoir Siège National	93,44	
→ Avoir à recevoir notaire P.Bosrigaud	1 052,52	
→ Avoir à recevoir trésor public		105,00
Créances clients et comptes rattachés		6 518,29
→ Prestations ACTC		1 514,29
→ Siège national		504,00
→ Comité de la Corrèze		4 400,00
→ EOVI Mutuelle		100,00
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances	7 047,88	4 242,15
→ Organismes sociaux	535,38	524,15
→ Dons à recevoir Siège National	1 935,00	1 265,00
→ Dons PA à recevoir Siège National		138,00
→ Divers dons à recevoir	162,50	
→ Cinéma Aubusson		300,00
→ Semainiers	200,00	
→ Subventions communes	215,00	15,00
→ Subvention CPAM	2 000,00	
→ Subvention CNAM Siège National	2 000,00	2 000,00
Disponibilités	1 140 045,53	383 939,65
Total	1 148 239,37	394 805,09

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
... France Editions Multimédia		320,00
... Groupama Assurances	463,19	457,62
... Franfinance	360,00	360,00
... La Poste timbres		401,28
... La Poste enveloppes	2 969,33	4 462,16
... Abonnement ZOOM	153,89	
... Coriolis	19,99	
Total	3 966,40	6 001,06

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	345 281,04	7 509,55				7 509,55		337 771,49
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 509,55			7 509,55				1 004 896,13
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	337 771,49	7 509,55	0,00	7 509,55	0,00	7 509,55	0,00	1 342 667,62

Nicolas OUDART
 Expert-comptable, Commissaire aux comptes
 4 avenue de la Révolution
 87000 LIMOGES

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		15 720,00	868,72	6 975,95	1 752,77	1 752,77
→ Subvention ARS sophrologie	2019	7 860,00	868,72	868,72		
→ Subvention ARS sophrologie	2020	7 860,00		6 107,23	1 752,77	1 752,77
Ressources liées à la Générosité du Public :		7 183,88	7 183,88	6 168,51	1 015,37	1 015,37
→ Manifestations Crédit Agricole "on se ligue"	2019	7 183,88	7 183,88	6 168,51	1 015,37	1 015,37
Sous-Total "Dons"		7 183,88	7 183,88	6 168,51	1 015,37	1 015,37
Sous-Total "Legs"		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions financières d'autres organismes		8 000,00	8 000,00	4 336,74	3 663,26	3 663,26
→ Subvention CNAM siège national	2019	8 000,00	8 000,00	4 336,74	3 663,26	3 663,26
Total		30 903,88	16 052,60	17 481,20	6 431,40	6 431,40

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour indemnités de départ en retraite	2 195,00	878,00		3 073,00
Total	2 195,00	878,00	0,00	3 073,00

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 332,11	20 332,11		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	9 769,80	9 769,80		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	56 954,53	56 954,53		
Produits constatés d'avance				
Total	87 056,44	87 056,44	0,00	0,00

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	150,00	174,00
→ Impôt sur les sociétés	54,00	65,00
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
→ Prélèvement à la source	96,00	109,00
Dettes sociales :	9 619,80	7 653,48
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 056,00	1 152,00
→ Caisse de retraite	268,51	1 015,46
→ Caisse de prévoyance	237,30	136,02
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	4 742,15	4 533,00
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 315,84	817,00
Total	9 769,80	7 827,48

- La formation professionnelle est enregistrée dans l'intitulé « autres dettes – charges à payer » dans le bilan

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	20 332,11	15 079,91
→ FNP - Factures non parvenues	10 878,53	10 119,61
... F. Chaineau psychologue	200,00	
... Gueret Fleurs	90,00	
... Honoraires CAC	2 400,00	2 400,00
... M.Gibard psychologue	50,00	
... Cabinet Faucher	634,73	936,19
... J.Lepolard psychologue	324,48	
... N.Walsdorff sophrologie	103,80	
... Siège National	7 075,52	5 818,44
... Instant à soi		934,98
... Trésor Public location salle		30,00
→ Fournisseurs	9 453,58	4 960,30
... Agardom	210,00	41,60
... Agigraphic	5 060,00	
... Coriolis	19,99	
... Dos Santos soins esthétiques	593,40	
... Franfinance	360,00	360,00
... Pleine Harmonie sophrologie	160,95	
... Instant à soi soins esthétiques	587,14	
... Leclerc	104,31	
... Objectif Informatique	1 010,50	
... E.Tourand sophrologie	100,00	
... Siège National	82,37	92,19
... Comité de la Corrèze	1 164,92	3 067,51
... CVCAD		83,20
... MGEN		415,80
... POS'UP		820,00
... N.Walsdorff sophrologie		80,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0,00	0,00
Dettes des legs et donations :	0,00	0,00
Autres dettes :	56 954,53	21 227,34
... Recherche régionale	20 000,00	10 000,00
... Recherche nationale	35 903,73	10 092,25
... Dossier secours AAM	35,80	197,96
... Formation professionnelle OPCO	1 015,00	937,13
Total	77 286,64	36 307,25

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN NEANT


Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)


L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

 REPORTING - COMITÉ DE LA CREUSE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 197 843,93	-1 197 843,93		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-8 712,00	-8 712,00		
1.2 Dons, legs et mécénat	-1 177 659,49	-1 177 659,49		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-11 472,44	-11 472,44		
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-23 096,00			
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-15 773,97	-6 168,51		
TOTAL	-1 236 713,90	-1 204 012,44		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-8 585,82	-8 585,82		
Bénévolat	-4 927,04	-4 927,04		
Prestations en nature	-3 658,78	-3 658,78		
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-8 585,82	-8 585,82		

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

 REPORTING - COMITÉ DE LA CREUSE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	170 424,09	153 064,09		
1.1 Réalisées en France	170 424,09	153 064,09		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	105 670,36	88 310,36		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	64 753,73	64 753,73		
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	21 022,01	21 022,01		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	21 022,01	21 022,01		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	37 686,90	31 950,90		
3.1 Frais d'information et de communication	1 730,66	1 730,66		
3.2 Frais de fonctionnement	34 344,56	28 608,56		
3.3 Autres charges	1 611,68	1 611,68		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	878,00	878,00		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	54,00			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1 752,77			
TOTAL CHARGES	231 817,77	206 915,00		
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 004 896,13			

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 048,53	2 048,53		
Réalisées en France	2 048,53	2 048,53		
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	2 817,58	2 817,58		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3 719,71	3 719,71		
TOTAL	8 585,82	8 585,82		

Nicolas OUDART
 Expert-comptable, Commissaire aux comptes
 4 avenue de la Révolution
 87000 LIMOGES

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ... Ventes	1 154,00	
→ ... Prestations et autres ventes	25,00	
→ ... Autres produits affectés aux missions sociales	9 064,13	
→ ... Produits financiers	1 229,31	
Total	11 472,44	0,00

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public... NEANT

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : **(Rubriques à détailler)**

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	0	0

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations NEANT

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	5 268,72	
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	4 336,74	
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	6 168,51	
Total	15 773,97	0,00

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie de la façon suivante

1. Salaires : au prorata du temps de travail effectué sur les missions
2. Charges : même répartition que les salaires
3. Cotisation statutaire : suivant la clé de répartition du siège

et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 4 décembre 2018

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer (copieur)	864,00	216,00	360,00	1 440,00
Assurance	274,57	68,64	114,41	457,62
Electricité et eau				0,00
Téléphone	767,47	184,53	337,16	1 289,16
Affranchissement	263,36	5 540,51	921,31	6 725,18
Fournitures	1 756,90	215,43	1 164,26	3 136,59
Maintenance	60,44	15,12	147,63	223,19
Cotisation statutaire	6 884,60	423,67	3 283,40	10 591,67
Total	10 871,34	6 663,90	6 328,17	23 863,41

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	16 436,39	
Actions d'information, de prévention et de dépistage	16 518,39	
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	4 801,66	
Frais de fonctionnement (dont communication)	16 049,58	
Total	53 806,02	0,00

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	61 213,25	
Actions d'information, prévention, dépistage	38 104,26	
Actions de formation	585,76	
Actions de recherche	5 240,30	
Actions autres	526,79	
Total	105 670,36	0,00
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	8 850,00	
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	55 903,73	
Actions autres		
Total	64 753,73	0,00

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;

- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	1 730,66	
Frais de gestion (<i>à détailler</i>) :		
... Frais de gestion	30 489,44	
... Formation administrative	226,12	
... Impôts et taxes	345,60	
... Cotisation statutaire	3 283,40	
... Charges financières	99,60	
... Dotations aux amortissements	1 512,08	
... Charges exceptionnelles		
Total	37 686,90	0,00

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	1 752,77	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	1 752,77	0,00

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5	4 927,04	
Prestation	Tarif négocié		
Valorisation des locaux		3 658,78	
	Total	8 585,82	0,00

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	223,93				289,99		13,99				527,91
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	51 924,60				14 969,19		16 827,85				83 721,64
Aides financières	13 682,45	64 753,73			537,50						78 973,68
Impôts, taxes et versement assimilés	585,00				84,40		345,60				1 015,00
Salaires et traitements	26 745,06				3 873,97		12 233,04				42 852,07
Charges sociales	5 624,72				843,29		3 470,94				9 938,95
Dotations aux amortissements et dépréciations							1 512,08				1 512,08
Dotations aux provisions								878,00			878,00
Reports en fonds dédiés										1 752,77	1 752,77
Autres charges	6 884,60				423,67		3 283,40				10 591,67
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices									54,00		54,00
TOTAL	105 670,36	64 753,73	0,00	0,00	21 022,01	0,00	37 686,90	878,00	54,00	1 752,77	231 817,77

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens				3 658,78	3 658,78
Prestations de services					
Personnel bénévole	2 048,53		2 817,58	60,93	4 927,04
TOTAL	2 048,53	0,00	2 817,58	3 719,71	8 585,82

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	2 400,00
Total	2 400,00


4.6.2 Charges et produits exceptionnels NEANT

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 023 - COMITÉ DE LA CREUSE		Décembre 2020	Décembre 2019
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-1 197 843,93	
1.1 Cotisations sans contrepartie		-8 712,00	
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 177 659,49	
Dons manuels non affectés		-67 203,50	
Dons manuels affectés		-378,19	
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-1 107 877,80	
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-2 200,00	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-11 472,44	
Manifestations			
Ventes (dont abonnement à vivre)		-1 154,00	
Prestations et autres ventes		-25,00	
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-9 064,13	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-1 229,31	
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités			
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-6 168,51	
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-6 168,51	
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-1 204 012,44	
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-1 204 012,44	
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		334 023,82	
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		997 097,44	
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		-75,02	
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		1 331 046,24	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-8 585,82	
Bénévolat		-4 927,04	
Prestations en nature		-3 658,78	
Dons en nature			
TOTAL		-8 585,82	

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

LA LIQUE CONTRE LE CANCER		023 - COMITÉ DE LA CREUSE	Décembre 2020	Décembre 2019
Détails		EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1. MISSIONS SOCIALES			153 064,09	
1.1 Réalisées en France			153 064,09	
Actions réalisées par l'organisme			88 310,36	
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé			45 353,25	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			36 604,26	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			585,76	
Actions de société et politique de santé			526,79	
Actions internationales réalisées par l'organisme				
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			5 240,30	
Actions de création-subvention-administration d'établissement				
Autres actions				
Versements à d'autres organismes agissant en France			64 753,73	
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé			8 850,00	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public				
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics				
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			55 903,73	
Programmes nationaux			35 903,73	
Programmes régionaux et départementaux			20 000,00	
Mission reversement legs				
Autres actions				
Actions de société et politique de santé				
1.2 Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FOND			21 022,01	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			21 022,01	
Frais d'appel de dons			10 470,99	
Frais d'appel des legs			1 557,03	
Frais traitements des dons			7 601,05	
Frais de traitements des legs			123,84	
Frais de campagne pour des dons en nature				
Achats pour manifestations et ventes			1 269,10	
Activités de récupérations				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades				
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév, Dép				
Frais de Recherche de Mécénat Formation				
Frais de Recherche de Mécénat Formation				
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades				
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép				
Concours ext-parrainage entp Formation				
Concours ext-parrainage entp Recherche				
Frais de recherche partenariat				
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT			31 950,90	
3.1 Frais d'information et de communication			1 730,66	
Frais d'information et de communication externe			1 730,66	
Frais d'information et de communication interne				
3.2 Frais de fonctionnement			28 608,56	
Frais de gestion			24 753,44	
Formation administrative			226,12	
Impôts et taxes			345,60	
Cotisation statutaire 10%			3 283,40	
3.3 Autres charges			1 611,68	
Charges financières			99,60	
Dotations aux amortissements			1 512,08	
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES EMPLOIS			206 037,00	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			878,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			997 097,44	
TOTAL			1 204 012,44	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			2 048,53	
Réalisées en France			2 048,53	
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FOND			2 817,58	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			3 719,71	
TOTAL			8 585,82	
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice				
=- Utilisation				
=+Report			-6 168,51	
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice			-6 168,51	

Synthèse du compte d'emploi des ressources

COMITE DE LA CREUSE - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 - arrêté à fin Décembre 2020

EMPLOIS	Emplois de 2020 = compte de resultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		274898,99
1-MISSIONS SOCIALES	170424,09	153064,09	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	1186931,93	1186931,93
1.1 Réalisation en France	170424,09		1.1 Dons et legs collectés	1175459,49	
Actions réalisées directement	105670,36		Dons manuels non affectés	67422,46	
Versements à d'autres organismes agissant en France	64753,73		Dons manuels affectés	159,23	
			Legs et autres libéralités non affectés	1107877,80	
			Legs et autres libéralités affectés	0,00	
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	11472,44	
Actions réalisées directement	0,00				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	21022,01	13238,01			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	21022,01		2- AUTRES FONDS PRIVÉS	2200,00	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,00		3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	23096,00	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00		4- AUTRES PRODUITS	8712,00	
3- FONCTIONNEMENT GENERAL	37740,90	31540,90			
	0,00	197843,00			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	229187,00		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.	1220939,93	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	878,00		II-REPRISES DES PROVISIONS	0,00	
III-ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	1752,77		III-REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	15773,97	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DÉDIÉS		6168,51
IV-EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1004896,13		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00	
V- TOTAL GENERAL	1236713,90		VI- TOTAL GENERAL	1236713,90	
V- Part acqu.immob.brutes de l'Exe financées par les ressources coll.aup.public		1587,10			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financée		1009,76			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		198420,34	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		198420,34
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		1269579,09
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	2048,53		Bénévolat	4927,04	
Frais de recherche de fonds	2817,58		Prestations en nature	3658,78	
Frais de fonctionnement et autres charges	3719,71		Dons en nature	0,00	

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
28/04/2017	PC OPTIPLEX MINITOUR	1135,43	.00	.00	.00	123,00	123,00
11/07/2017	PC DELL OPTIPLEX	888,00	.00	.00	.00	156,22	156,22
03/10/2018	ASUS ORDINATEUR	612,36	.00	.00	.00	204,12	204,12
21/05/2019	COFFRE PAC	756,00	.00	.00	.00	252,00	252,00
31/01/2020	DESTRUCTEUR PAPIER	729,60	.00	.00	729,60	223,61	223,61
27/10/2020	PC PORTABLE ASUS	857,50	.00	.00	857,50	50,81	50,81
	Total				1 587,10		1 009,76

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 18 mars 2021 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	21			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	12	52	0,03	791,61
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	17	271,50	0,17	4 134,94
Total	50	323,50	0,20	4 927

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure equivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2	3 315	2
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	2	3 315	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

Nicolas OUDART
 Expert-comptable, Commissaire aux comptes
 4 avenue de la Révolution
 87000 LIMOGES

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	3 091,17
6257 - Réceptions	Restauration	112,50
6063 - Fournitures entretien - petit équipement	Achat téléphone portable	49,98
...	...	
...	...	
Total		3 253,65

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1 089 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Nicolas OUDART
Expert-comptable, Commissaire aux comptes
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES